

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT CHRIST BRIOST**

**Séance du 21 octobre 2024**

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 080-218006609-20241021-DEL\_06\_211024-DE



**Délib. n° 06/211024**

L'An deux mil vingt quatre, le vingt et un octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

**Etaient présents :**

**Nombre de membres**

En exercice : 10

Présent(s) : 8

Pouvoir(s) : 1

**Date de convocation :**

14/10/2024

**Secrétaire de séance :**

Mme SZAREK France

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme LECAT Vanessa
Mme SZAREK France	Mme GRIFFON Brigitte	

**Absent(s) excusé(s) :** Mr BURLAT Julien, Mme GRIMAUX Brigitte

**Pouvoir(s) :** Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France

**Prix de vente des terrains du lotissement  
« La Cranière »**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du devis définitif des travaux d'aménagement du lotissement « La Cranière », communiqué par le maître d'œuvre de la société VERDI :

Nature de l'opération	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
<b>ETUDES</b>			
MAITRISE D'ŒUVRE (Permis d'aménager, Dossier Loi sur l'Eau, MOE...)	18 500,00 €	3 700,00 €	22 200,00 €
ETUDES GEOTECHNIQUES	1 635,00 €	327,00 €	1 962,00 €
GEOMETRE EXPERT	7 850,00 €	1 570,00 €	9 420,60 €
ETUDE ET CABLAGE SOMME NUMERIQUE	2 000,00 €	400,00 €	2 400,00 €
Travaux viabilisation commune – Lot1 – Travaux voirie et réseaux divers – RAMERY TP	200 562,40 €	40 112,48 €	240 674,88 €
Travaux viabilisation commune – Lot 2 – Travaux d'AEP – LHOTELLIER TP	22 800,00 €	4 560,00 €	27 360,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>253 347,40 €</b>	<b>50 669,48 €</b>	<b>304 016,88 €</b>

Soit pour une surface de terrains à vendre : 6 598 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire précise que les travaux effectués par la FDE 80 resteront la propriété de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- De mettre le prix de vente des terrains du lotissement « La Cranière » à 35 € T.T.C. le mètre carré.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

